

Bulletin d'information mensuel du syndicat national  
FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR



Le 20 août dernier, la **circulaire sur le complément indemnitaire annuel CIA 2021 est diffusée**. Les montants de cette prime de fin d'année n'ont pas évolué a contrario du budget du ministère.

Depuis 2016, aucune augmentation du CIA lié à la qualité du service rendu par chacun dans ses missions et dont le versement doit être valorisé par l'implication dans des missions exceptionnelles.

Alors que nous avons tous connu la mise en place des SGCD dans les conditions que nous dénonçons, à savoir : les agents affectés dans les services des étrangers sont plus que sollicités, une mobilisation pour les élections politiques, un investissement de chacun pour la crise sanitaire, quelle que soit votre affectation en préfecture, en sous-préfecture, au SGCD ou au SGAMI, on vous en demande toujours plus !! Et voilà comment notre employeur remercie les agents !! Et ce, malgré des budgets supplémentaires alloués par le 1er ministre au ministère de l'Intérieur (**réf. notre tract du 25/08/21**). **FO demande au ministre de trouver une solution pour reconnaître avant la fin de l'année le mérite des personnels administratifs, techniques et spécialisés.**

## Aide à l'installation des personnels de l'État (AIP)

La **circulaire du 26 juillet 2021** relative à l'aide à l'installation des personnels de l'État (AIP) a été publiée au Journal Officiel du 30 juillet 2021. Ces nouvelles modalités s'appliquent à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Elle définit les conditions d'attribution de l'aide à l'installation des personnels de l'État (AIP), destinée à prendre en charge une partie des frais d'installation des agents de l'État « primo-arrivants » dans la fonction publique de l'État ou affectés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

## Deux évolutions majeures pour l'AIP :

⇒ la revalorisation des plafonds

⇒ et l'éligibilité des contractuels ayant un contrat d'une durée supérieure ou égale à un an.

**On vous rappelle que l'AIP est une aide financière** pour le paiement du 1<sup>er</sup> mois de loyer (provision pour charges comprises) ainsi que des frais d'agence et de rédaction de bail, du dépôt de garantie et des frais de déménagement.

Les montants maximum de l'aide accordée varient en fonction de la situation du demandeur de 1500 € à 700 € selon le lieu de résidence. Toutefois, le montant de l'aide versée ne peut être supérieur au montant des dépenses réellement engagées par l'agent.

Un nouveau site internet permet d'effectuer votre démarche : [www.aip-fonctionpublique.fr](http://www.aip-fonctionpublique.fr)

## LA FONDATION JEAN MOULIN LANCE LES PRETS DE RENTRÉE SANS INTERETS :

A l'occasion de la rentrée, vous pouvez télécharger les dossiers de demande de prêt sur le site de la fondation Jean Moulin : <https://www.fondationjeanmoulin.fr/>.

## 2 prêts sont particulièrement à l'affiche actuellement :

le prêt « aide à la scolarité » et le « prêt aide logement locatif ». Notre organisation syndicale milite en faveur de ces aides et a demandé la tenue d'un groupe de travail pour développer l'attractivité des dispositifs existants.



## Audioconférence du 16 août 2021 entre les syndicats avec M le ministre de l'Intérieur sur la situation sanitaire.

Le ministre a fait part de sa très grande préoccupation pour la situation sanitaire en Outre-Mer avec la hausse de la propagation du variant Delta. **S'agissant de la vaccination anti-Covid, ses services ont fait valoir que les personnels de police étaient plus vaccinés que ceux des préfectures. Il a également sous-entendu la possible vaccination obligatoire pour la police nationale courant septembre 2021.**

Notre syndicat a indiqué qu'il n'était pas favorable à la vaccination obligatoire et a souhaité savoir comment ce chiffre a pu être effectué, sachant que la vaccination relève du secret médical.

L'administration s'est justifiée du chiffre fondé sur des « sondages » aléatoires. Pour rappel, ce type de pratique est contraire au secret médical. **FO Préfectures SMI** reste extrêmement vigilant sur la question de la vaccination obligatoire des personnels et a demandé un CHSCT MINISTERIEL dans les jours prochains.

## FACILITÉS D'HORAIRE POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

La circulaire FP 2168 du 7 août 2008, toujours d'actualité, permet des facilités d'horaires aux pères, mères pour la rentrée scolaire en préélémentaire, en élémentaire et pour l'entrée en 6<sup>ème</sup>. En raison de l'aménagement du temps scolaire, les dates de rentrée peuvent différer. Il est donc important de penser à avertir votre hiérarchie au préalable de la date de rentrée de votre enfant pour qu'il prévoit votre éventuel retard ce jour-là !



Nous restons joignables en cliquant sur : [fo-prefectures@interieur.gouv.fr](mailto:fo-prefectures@interieur.gouv.fr)

Retrouver toute notre actualité :

En cliquant sur : <http://www.fo-prefectures.com>



You Tube

FO PREFECTURES  
ET DES SERVICES DU MINISTERE  
DE L'INTERIEUR  
11 rue des Saussaies  
75008 PARIS  
01-40-07-62-91